



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 24/11/2009

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Séance du lundi 23 novembre 2009
D - 20090614

Aujourd'hui Lundi 23 novembre Deux mil neuf, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

(Sauf de 19h10 à 19h25 M. Hugues MARTIN)

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX (*présent jusqu'à 18h10*), M. Dominique DUCASSOU, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS (*absent à partir de 17h45*), Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARCH, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAIOD, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER (*absente à partir de 17h55*), Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES (*absente à partir de 17h30*), Mme Emmanuelle AJON (*absente à partir de 17h30*), M. Matthieu ROUYEYRE (*absent à partir de 16h30*), M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Mme Anne Marie CAZALET, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Jean Charles BRON, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Constance MOLLAT, M. Ludovic BOUSQUET, Mme Sarah BROMBERG,

***CAPC Musée d'Art Contemporain. Exposition 'Heimo
Zobernig'. Convention de co-édition du catalogue avec les
Presses du Réel. Signature. Fixation du prix de vente.
Autorisation.***

M. Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le CAPC musée d'art contemporain a présenté, du 16 mai au 16 août 2009, une exposition consacrée à l'artiste Heimo Zobernig.

Influencé par la scène artistique viennoise, en particulier les actionnistes, Heimo Zobernig s'est très vite intéressé à l'art conceptuel et l'abstraction géométrique par une relecture de l'œuvre de Mondrian ou de Sol LeWitt.

Souhaitant continuer d'explorer les champs de l'art contemporain en confrontant une œuvre forte in situ avec l'architecture de la Grande Nef du musée, le CAPC a donné carte blanche à Heimo Zobernig afin de créer une œuvre de ce type comme d'autres le firent avant lui tels Richard Serra, Daniel Buren ou Jenny Holzer.

A cette occasion, le CAPC a souhaité coproduire avec les Presses du Réel le catalogue de cette exposition afin d'assurer une diffusion nationale et internationale de cet ouvrage. La participation financière de la Ville s'élève à 23 000 euros.

Dans le cadre de cette coproduction, 450 exemplaires seront remis à la Ville dont 200 seront réservés à la vente à l'accueil du Musée au prix public de 35 euros TTC et 250 réservés à des dons ou échanges.

Une convention a été rédigée avec Les Presses du Réel afin de préciser les modalités de co-édition du catalogue.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à signer la convention,
- à appliquer le tarif de vente du catalogue.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 23 novembre 2009

P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Dominique DUCASSOU
Adjoint au Maire**

CONVENTION DE CO-EDITION

Entre :

Les Presses du Réel
35, rue Colson
21000 Dijon
représentées par leur Directeur, Xavier Douroux
ci-après dénommées L'EDITEUR
d'une part,

Et :

La Ville de Bordeaux
pour le CAPC musée d'art contemporain
Palais Rohan
F-33077 Bordeaux cedex
représentée par son Maire Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération du conseil municipal du
reçue à la Préfecture de la Gironde le
ci -après dénommée LE PRODUCTEUR
d'autre part,

Article 1 – Objet

L'EDITEUR propose l'édition d'un catalogue de l'artiste Heimo Zobernig (n°ISBN : 978-2-84066-318-8) documentant l'exposition organisée par LE PRODUCTEUR du 16 mai au 16 août 2009. LE PRODUCTEUR et l'artiste assureront le suivi éditorial dont la coordination sera confiée à Catherine Chevalier.

Article 2 – Descriptif

Publié dans la collection art contemporain – monographies hors série, l'ouvrage comportera 192 pages. Son format sera de 21 x 29,7 cm.

Article 3 – Mentions

Les mentions des noms de L'EDITEUR et du PRODUCTEUR figureront à égalité.

Article 4 – Tirage et prix de l'ouvrage

Le premier tirage sera de 1200 exemplaires. Il interviendra au dernier trimestre 2009.
Le prix public est fixé à 35 euros TTC, soit 33,17 euros HT.
L'EDITEUR s'engage à obtenir l'accord du PRODUCTEUR pour toute réimpression.

Article 5 – Obligations de l'éditeur

L'EDITEUR fera son affaire de tous les éventuels droits de reproduction et d'exploitation des images, ainsi que des droits d'auteurs.
Il réglera directement les auteurs et les traducteurs des textes. Il prendra également en charge les honoraires du graphiste et ceux des relecteurs, ainsi que les frais d'impression et de façonnage.
Il assurera (en organisant une délégation de contrôle au graphiste) le suivi d'impression.

Il soumettra pour validation un bon à tirer par mail (pdf) au PRODUCTEUR et s'occupera du dépôt légal de l'ouvrage.

Article 6 – Obligations du producteur

LE PRODUCTEUR regroupera textes et iconographie (format 300dpi) et réglera à L'EDITEUR, sur présentation d'une facture, une somme de 23 000 euros TTC pour l'acquisition de 450 exemplaires de l'ouvrage.

L'intégralité de cette somme sera réglée à réception des ouvrages sur présentation d'une facture en double exemplaire.

Ces exemplaires, principalement destinés à des services gratuits, ne pourront pas être commercialisés hors le site propre du PRODUCTEUR.

Leur livraison sera à la charge de L'EDITEUR à l'adresse suivante :

CAPC musée d'art contemporain
2 bis, cours Xavier Arnoz à Bordeaux (33000).

Article 7 – Disposition particulière

En sus des 450 exemplaires livrés, LE PRODUCTEUR pourra acquérir d'autres exemplaires (dans la limite du stock disponible) au prix particulier de 21 euros TTC l'un. Ces exemplaires ne pourront pas être commercialisés hors le site propre du PRODUCTEUR. Leur livraison sera à la charge de L'EDITEUR.

Article 8 – Promotion / Diffusion

L'EDITEUR s'engage en partenariat avec le PRODUCTEUR à assurer la promotion de l'ouvrage (relations presse y compris) ainsi que sa diffusion au niveau national et international.

Article 9 – Contentieux

Les parties contractantes conviennent de mettre en œuvre tous les moyens dont elles disposent pour résoudre de façon amiable tout litige qui pourrait survenir de l'appréciation ou de l'interprétation de ce contrat.

Si toutefois tel différend ne pouvait faire l'objet d'une conciliation entre les parties, il sera soumis aux tribunaux compétents.

Fait à Dijon, le
en double exemplaire.

Po/Les Presses du Réel, Le Directeur, Xavier Douroux	po/la Ville de Bordeaux, Le Maire, Alain Juppé
--	--